

« Embarquer tout le monde dans la vie démocratique »

Pour mieux associer les citoyens du territoire dans l'élaboration des politiques publiques, Rennes Métropole lance dans les prochains mois une démarche innovante : une convention métropolitaine de la citoyenneté, composée de 86 personnes habitant le territoire tirées au sort, qui élaboreront la Charte métropolitaine de la participation citoyenne.



Sandrine Vincent, vice-présidente déléguée aux Relations aux citoyens, et Jean-Marie Goater, conseiller délégué à la Démocratie locale, qui pilotent la mise en place de ce dispositif, nous en expliquent les tenants et aboutissants.

Propos recueillis par Pierre Mathieu de Fossey

■ Pourquoi souhaitez-vous renforcer la participation des citoyens dans la vie démocratique locale ?

Jean-Marie Goater Il y a eu une volonté forte de la majorité de mettre le sujet de la participation citoyenne sur la table dès le début de ce mandat. L'idée est d'aller plus loin que ce qu'on a pu faire jusque-là en termes de concertation. Nous avons la volonté de construire la politique métropolitaine en intégrant les habitants dans les dispositifs de décision. En effet, entre une certaine défiance des citoyens vis-à-vis des institutions et des politiques publiques et le fait que l'assemblée métropolitaine est élue par un suffrage indirect, beaucoup de personnes ne maîtrisent pas son rôle et ses compétences.

Nous avons déjà des outils de concertation, comme le Codev (Conseil de développement de la métropole de Rennes), mais tout ça méritait d'être remis sur l'établi de la Fabrique citoyenne.

■ Vous pensez vraiment que cela intéresse les gens ?

Sandrine Vincent Intéresser les citoyens, c'est bien le challenge ! Car les politiques publiques, ça nous concerne tous et toutes. Comment impliquer les habitants ? Comment former une identité métropolitaine ? Rendre moins hermétique cette grosse machine qu'est une Métropole ? C'est à toutes ces questions que nous souhaitons répondre. Pour que les habitants puissent aussi être acteurs. C'est à nous, les élus, de faire un pas pour que le rôle de Rennes Métropole soit plus compréhensible, que

nos politiques soient plus accessibles. Cela passe par de la pédagogie, le fait de bannir le jargon... Pour faire attention à ne pas parler qu'aux personnes initiées.

■ Cela ne suffit donc pas que les citoyens soient représentés par les élus pour lesquels ils ont voté ?

J.-M. G. Ce qui relève de l'intérêt général n'est pas de la seule responsabilité des élus.

En tant qu'élus, nous avons aussi une fonction d'animation de la vie démocratique et pas seulement ce rôle de décider. L'idée c'est d'expérimenter une nouvelle façon de faire de la politique.

■ Pourquoi lancer une convention métropolitaine de la citoyenneté ? En quoi cela consiste-t-il ?

S. V. C'est un vrai défi que nous nous sommes lancé : nous souhaitons embarquer tout le monde dans la vie démocratique. Il faut aller aussi loin que possible, c'est pourquoi nous nous sommes intéressés à ce principe démocratique. Nous serons la première Métropole à nous lancer dans une convention citoyenne pour élaborer une charte de la participation !

Nous n'en sommes qu'au début de la démarche, alors il faut rester humbles. Nous ne pouvons garantir aucun résultat... Mais au moins nous essayons !

■ Comment cela va se passer concrètement ?

J.-M. G. Le principe est de réunir 86 habitants tirés au sort, afin d'avoir un panel représentatif de la population métropolitaine : au moins un habitant de chacune des 43 communes, des jeunes, des seniors, des gens de toutes origines sociales, des habitants de hameaux, de lotissements, de grands immeubles... L'objectif est que ce soit bien plus divers que les « super citoyens » qu'on touche habituellement lors

des concertations. Après une formation de ses 86 membres, la convention travaillera à une charte métropolitaine de la participation citoyenne. Ce docu-

ment comportera des engagements concrets, et sera évalué chaque année. Il pourra évoluer au fil du temps et de l'expérience acquise.

« Ce qui relève de l'intérêt général n'est pas de la seule responsabilité des élus. En tant qu'élus, nous avons aussi une fonction d'animation de la vie démocratique et pas seulement ce rôle de décider. »

Jean-Marie Goater

■ Quel sera le rôle des communes dans ce dispositif ?

S. V. L'enjeu est d'associer le plus de communes possibles, y compris les plus petites. C'est pourquoi on a commencé par recenser toutes les démarches de participation sur le territoire. On proposera prochainement aux communes d'utiliser le site de la Fabrique citoyenne, créé par la Ville de Rennes, dans un souci d'offrir un outil mutualisé qui puisse servir à tous.

Nous avons aussi mis en place avec les élus des communes un réseau d'échanges sur ce sujet et on développe un parcours de formation pour « outiller » les élus qui le souhaitent.



Session de la Convention citoyenne pour l'Occitanie. La Région Occitanie est la première collectivité à avoir expérimenté une telle démarche.

Laurent Bouconne/Région Occitanie

En effet, on ne pourra pas créer une dynamique si les élus de terrain ne sont pas convaincus, partie prenante et bien informés, pour être les premiers relais auprès de la population.

Nous nous lançons dans une démarche pionnière, parce que nous sommes persuadés qu'il est essentiel d'impulser cette culture, cette envie de faire participer les habitants. Et ça, on ne peut le faire qu'avec l'appui des communes.

« Nous serons la première Métropole à nous lancer dans une convention citoyenne pour élaborer une charte de la participation citoyenne! »

Sandrine Vincent

■ Quelles sont les conditions de réussite de cette démarche?

J.-M. G. Il faudra que nous soyons précis sur la manière d'associer les citoyens et sur ce qu'on va faire pour respecter les engagements pris. Nous devons être d'une transparence totale sur tout le processus. Pour cela, nous faisons appel à une structure indépendante qui va mener cette démarche. C'est une garantie d'équité, d'éthique, de transparence des

débats. Nous prévoyons aussi d'indemniser les conventionnaires, pour limiter les filtres à la participation. Enfin, ce travail sera mené sous la houlette de la Commission nationale du débat public (CNDP), qui contrôlera la conformité du processus, le respect des engagements pris et le fait que les propositions soient appliquées.



www Pour être tenus au courant de l'actualité de la participation métropolitaine, inscrivez-vous à la nouvelle newsletter trimestrielle link.infini.fr/metrocitoyenne

Participation des habitants : sous quelles formes ?

Boîtes à idées, questionnaires... de nouveaux outils visant à favoriser l'expression et la participation des habitants sont expérimentés en France depuis une vingtaine d'années par les collectivités locales, comme le **budget participatif**. Mis en œuvre par plusieurs grandes villes, dont Rennes, il est plébiscité par de plus en plus de communes (Chantepie, Saint-Jacques-de-la-Lande...). La Métropole de Grenoble a mis en place récemment le principe d'**interpellation citoyenne**, permettant de saisir les élus sur un sujet soutenu par au moins 6 000 habitants.

Dans le même esprit, la Ville de Strasbourg propose un système de **pétition** pour défendre un projet proposé par un habitant non élu, s'il recueille au moins 2 800 signatures en six mois. À Rennes, un **jury citoyen** vient de rendre son avis pour découvrir la Vilaine, en lieu et place de l'actuel parking. La mise en œuvre de **nouveaux outils d'information** des habitants sur les projets portés par Rennes Métropole, des propositions d'évolution de ceux qui existent déjà... pourront également émerger de cette consultation citoyenne.

LE CALENDRIER

- MARS Tirage au sort des membres de la convention citoyenne
- AVRIL Installation de la convention, formation des membres
- AVRIL > JUIN Sessions de travail de la convention et concertation du grand public
- SEPTEMBRE Vote de la charte de la participation citoyenne en conseil métropolitain